

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **23 mai deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : LAPORTE Patrick.

Date d'envoi de la convocation : 9 mai 2025.

Objet : Acquisition de l'étang de Montsour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de l'indivision MIFSUD, en date du 7 mai 2025 précisant leur accord pour un prix de cession de 1 000 € net vendeur de l'étang de Montsour situé sur la parcelle Y 171.

Monsieur le maire expose le projet d'acquisition de l'étang de Montsour pour entreprendre la mise aux normes de celui-ci et permettre la réouverture de la route Départementale n°100.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition par la commune de l'étang de Montsour, situé sur la parcelle Y 171, appartenant à l'indivision MIFSUD, pour un montant de 1 000 €, auquel s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'étang ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat et d'autres collectivités territoriales ou établissements publics ;

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme

Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE





Handwritten signature or initials in blue ink.